

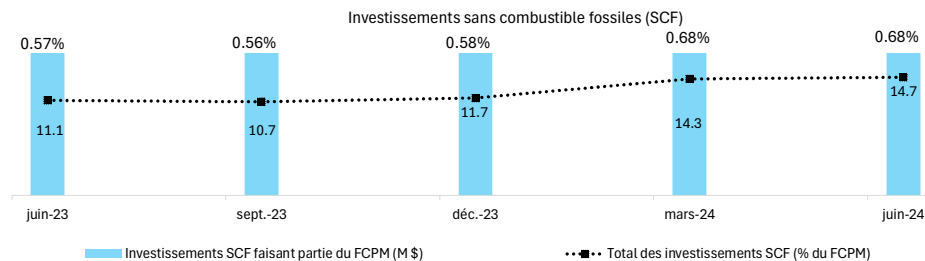
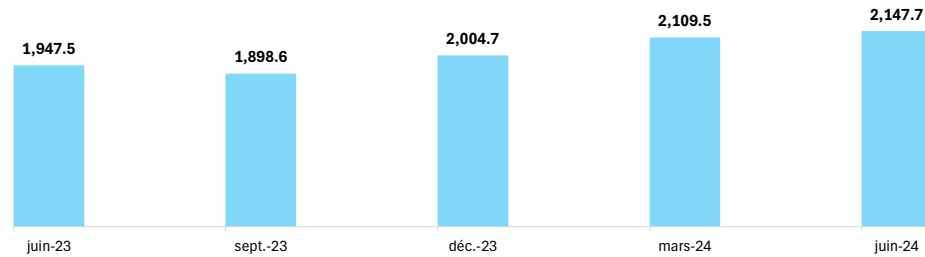
Rapport trimestriel sur le rendement du FCPM - 30 juin 2024

Le Fonds commun de placement de McGill (le «FCPM») est géré par le Service des placements sous la direction du Comité de placements, un comité du Conseil des gouverneurs.

Énoncé de mission

L'objectif général du FCPM est de préserver (en dollars réels) le capital tout en respectant les normes sociales et éthiques de l'Université, y compris le maintien d'un portefeuille à faibles émissions de carbone, afin d'obtenir un rendement total (rendement plus appréciation du capital) suffisant pour fournir une source de revenus fiable et optimale aux bénéficiaires du fonds de dotation et pour couvrir les frais annuels d'exploitation du FCPM.

Valeur Marchande (M \$)



Nb de gestionnaires SCF : 2

2

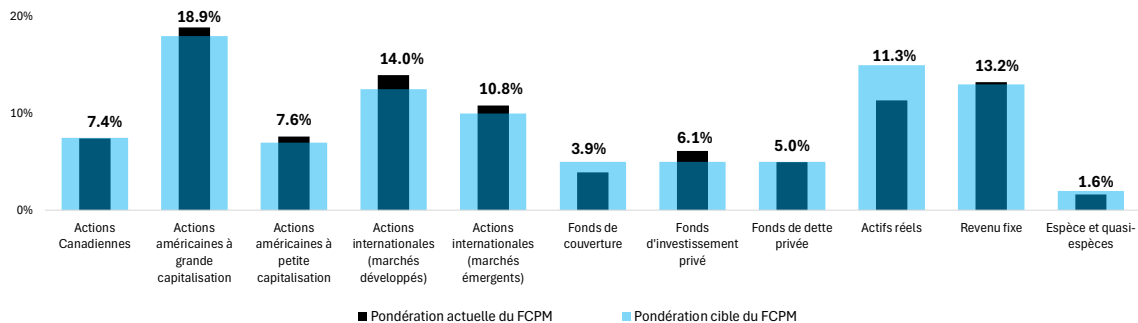
2

2

2

Note: Une allocation de 1 M\$ canadien a été effectuée au premier trimestre 2024 dans un investissement SCF

Répartition de l'actif



Taux de rendement (en %) - 30 juin 2024

	Trimestre	1 an	Rendements annualisés				
			2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	10 ans
FCPM épuré⁽¹⁾	1.9	13.8	14.1	6.1	9.6	8.4	8.0
Portefeuille de référence ⁽²⁾	2.5	14.8	13.6	6.2	9.2	8.3	8.2
Objectif de rendement absolu : 5,10 % + IPC du mois précédent ⁽³⁾	2.9	8.0	8.2	9.7	9.2	8.5	7.7

⁽¹⁾ Excluant certains fonds exclus (1.5% du FCPM)

⁽²⁾ Pondérations cibles multipliées par le rendement des indices correspondants

⁽³⁾ Différents objectifs de rendement absolu ont été utilisés sur ces périodes, si applicables